

Agenda des manifestations

5 Janvier : Distribution des brioches aux aînés.
Cérémonie des Vœux - 18 h à la salle des fêtes.

23-24 Février : Exposition des œuvres de l'Atelier de peinture Montmacquois. Organisée par le Comité des Fêtes. Salle des Fêtes.

10 Mars : Loto. Organisé par la Joie de Vivre. Salle des Fêtes.

Accueil du mercredi à la CC2V : Si votre enfant a entre 4 et 12 ans, vous pouvez l'inscrire au CLSH de Longueil Annel.

L'inscription se fait en mairie. Le tarif est établi suivant un barème (imposition et nombre d'enfants à charge). Pour les réinscriptions, seule la feuille annexe est à compléter.

Renseignez-vous en mairie ou à la CC2V Pôle Enfance et Jeunesse au 03 44 90 61 40.

Site internet :

N'hésitez pas à consulter le site internet de la Commune :

<http://www.montmacq-le-village.fr>

Vous pourrez y retrouver les actualités d'hier et d'aujourd'hui, les manifestations à venir et d'autres informations utiles.

Le Comité des Fêtes :

Distribution de chocolats aux petits montmacquois scolarisés à l'extérieur :

Les membres du comité sont très déçus par le manque de participation des familles. Les chocolats non retirés seront offerts aux Restaurants du Cœur, les enfants sauront apprécier !



BULLETIN N° 32

En cas d'urgence le WE, vous souhaitez contacter la Mairie : le numéro de portable n'est plus actif. Vous pouvez faire le numéro de la mairie, un report est fait sur le portable de l'adjoint de permanence.

Civisme : Merci aux propriétaires de chiens de veiller à ramasser les excréments de leur animal favori lors de leurs promenades. Ces dépôts inconvenants et malodorants sont encore trop nombreux et risquent, entre autres, de provoquer des chutes graves aux piétons.

Afin de faciliter la distribution du courrier, nous demandons à chaque habitant de bien vouloir indiquer son nom sur la boîte aux lettres.

Vidéo protection :

Les dernières caméras sont posées. Le réseau est effectif.



Les agents recenseurs sont :
Dominique Allard, Patrick Desauty, Jean-Luc Roger.

Assemblée Générale du Comité des Fêtes :

L'assemblée générale aura lieu le **samedi 29 janvier 2019 à 9h30**, salle du Comité à la Mairie

Le petit Montmacquois

Marché Artisanal :



Cette année, le marché artisanal comptait 25 exposants dont certains participaient pour la première fois, à Montmacq. Ils nous ont présenté des produits authentiques et de qualité, des produits « faits mains ». Cette manifestation s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et conviviale !

Montmacq d'Autrefois :

cette nouvelle rubrique vous fera partager des délibérations de Conseil Municipal d'autrefois.



Délibération du conseil municipal du 18 août 1929 : Crédit pour achat de timbales :

« Monsieur le Président donne connaissance au Conseil de la circulaire de M. le Préfet de l'Oise en date du 1^{er} août 1929 concernant l'hygiène dentaire des élèves de l'école.

Le Conseil vote un crédit de trente francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice courant pour l'achat de timbales devant servir aux enfants à se laver les dents à l'école ».

Délibération du Conseil Municipal du 21 janvier 1923 : limitation de la vitesse des automobiles

« Monsieur le Président expose au Conseil qu'il serait urgent de réglementer la vitesse des automobiles dans la traversée du village.

Le Conseil,

Considérant que l'excès de vitesse des automobiles est un danger dans la traversée de la commune,

Décide de fixer à douze kilomètres à l'heure la vitesse maxima des automobiles dans la traversée du village et charge M. le Maire de prendre un arrêté en ce sens. »

Réflexion du Conseil d'aujourd'hui : pourquoi ne pas rétablir cet arrêté ☺